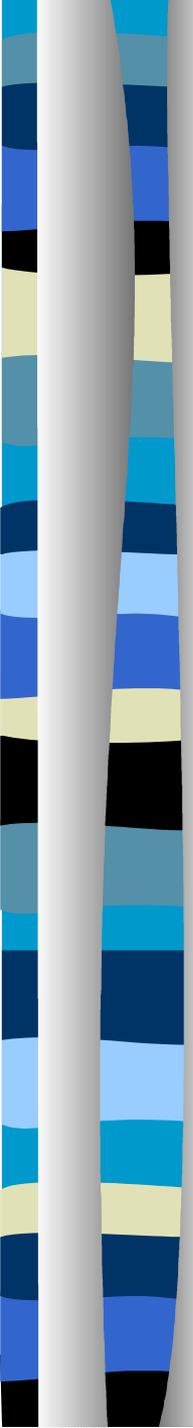


EVALUATION DE LA PROCEDURE CONCERNANT LES AES

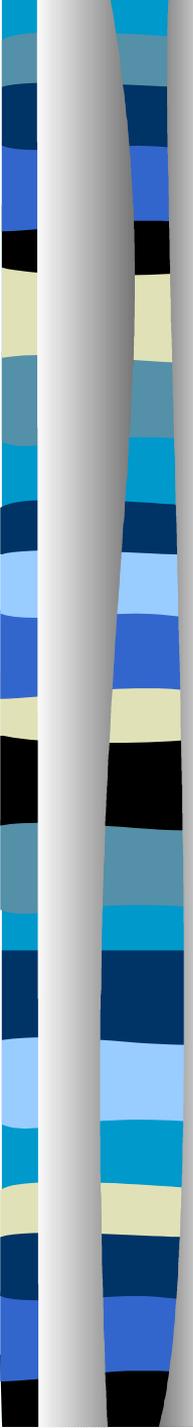
Journée du 15 octobre 2004

par **Marie-Claire VIOT** , président du
CLIN, Centre Psychothérapique de
l'Orne



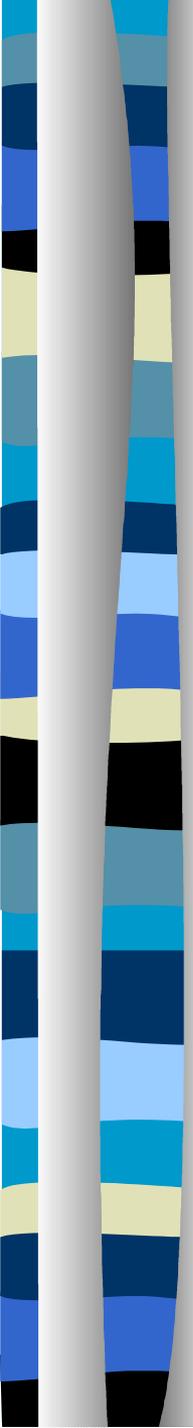
Introduction

- 'évaluation fait partie des missions du CLIN:
 - décret n°99-1034 du 06 /12/99, article R 711-1-1 note l'évaluation périodique des actions de lutte contre les infections nosocomiales.
 - bilan de la visite d'accréditation au CPO: SPI «...l'établissement doit maintenant réfléchir à l'évaluation de ses actions. »



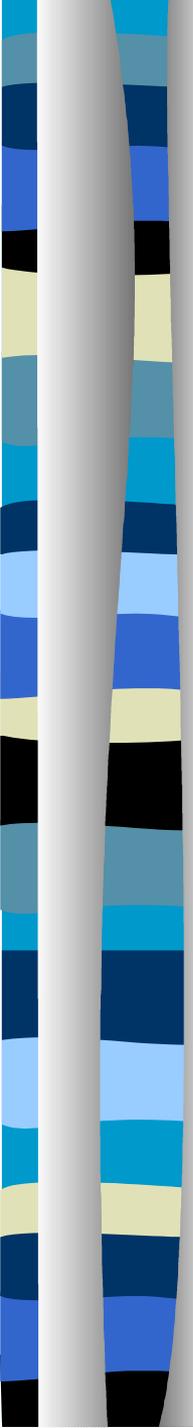
Objectifs de l'évaluation

- Savoir si les protocoles écrits et/ou affichés sont connus par les soignants le choix s'est porté sur la conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang
- ce qui existe: un protocole écrit et une armoire AES, installée dans chaque service, avec collée sur la porte une affiche expliquant la démarche à suivre.



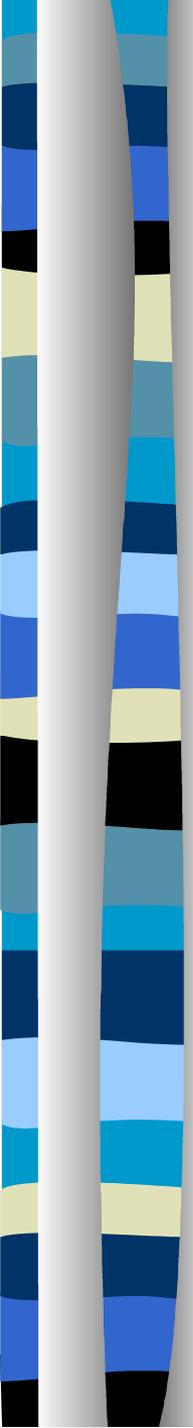
Organisation pratique de l'évaluation

- Cellule hygiène du 16 mars: choix de l'interview de 4 soignants par service en 2 fois par un binôme infirmier de la COH +hygiéniste du RRH
- le questionnaire est établi
- le président de CLIN adresse un courrier aux surveillants des services pour information(13 et 26 avril)



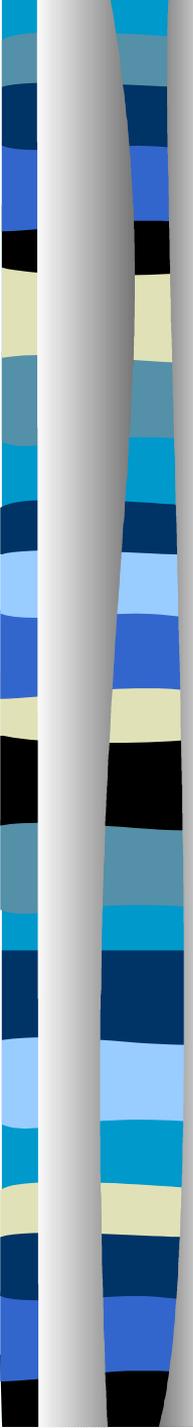
Questionnaire sur les AES

- 1) où est l'armoire AES dans votre service?
- 2) que faut-il faire au niveau local quand vous êtes blessé avec un objet piquant ou coupant potentiellement contaminé?
- 3) qui devez-vous appeler après l'AES et quelle démarche devez-vous effectuer?



Questionnaire sur les AES(suite)

- 4) dans quel délai devez-vous signaler l'accident à la DRH?
- 5) quel suivi biologique doit être effectué dans cette situation?
- 6) quel traitement peut éventuellement vous être prescrit?



Dépouillement de l'enquête

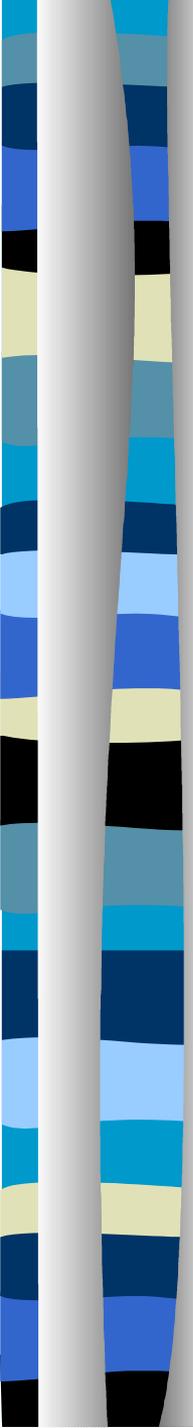
Cellule hygiène du 11 mai

définitions :

- une non-conformité correspond à ce qui est écrit et qui n'est pas fait
- une remarque correspond à ce qui est fait mais pas écrit
- une observation correspond à ce qui n'est pas écrit ni fait mais qui peut avoir un intérêt

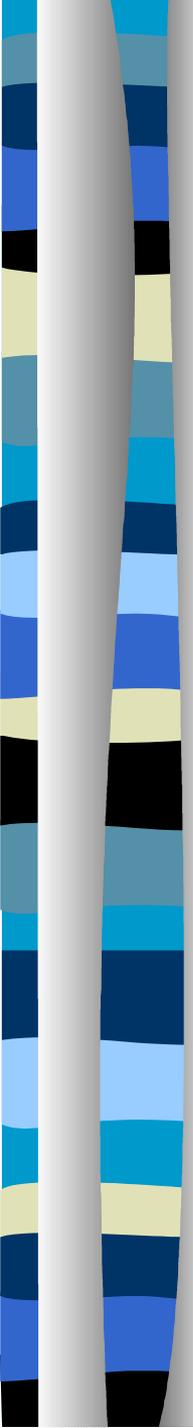
Dépouillement (suite1)

- De nombreuses non-conformités sont alors repérées sur chaque question:
- 1)8/15 ne savent pas où est l'armoire AES dans le service
 - 2)2/15 ne désinfectent pas ,5/15 utilisent un autre produit que le Dakin,1/15 rince seulement à l'eau, 3/15 font saigner(alors que le protocole mentionne de ne pas faire saigner),1/15 ne sait pas quoi faire.



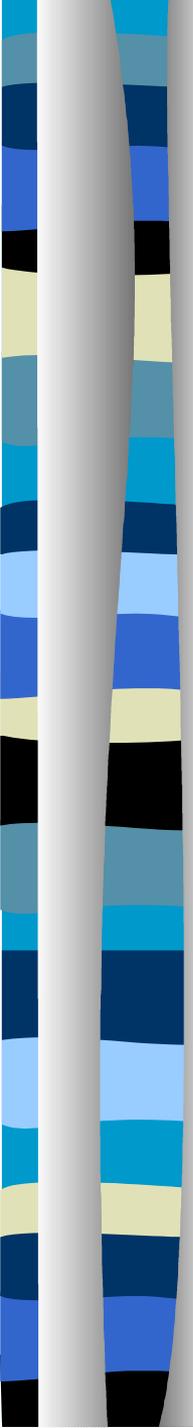
Dépouillement (suite 2)

- 3) 3/15 ne mentionnent ni les urgences du CH ni le médecin du travail, aucun ne mentionne le délai de 4h (observation: le délai de 4 h non indiqué sur l'affiche)
- 4) 5/15 signalent à la DRH en 48h, 1/15 en 8 jours, 1/15 en 15 jours, 2 ne savent pas



Dépouillement (suite 3)

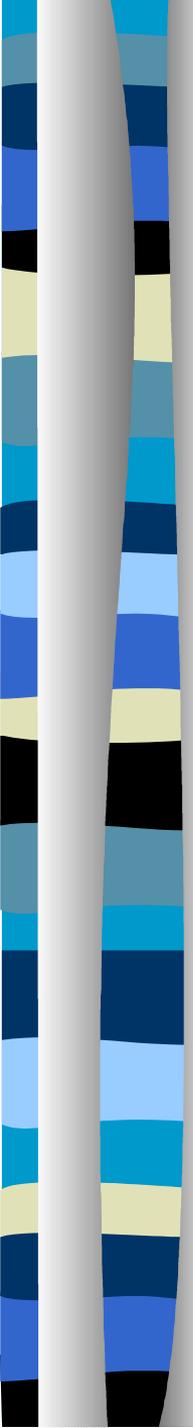
- 5) 5/15 ne savent pas quel suivi biologique, 6/15 ne parlent pas de la sérologie du patient source, 13/15 mentionnent bilan sanguin, 14/15 pas mention bilan VIH +hépatite
- 6) 6/15 ne savent pas quel traitement peut être prescrit, 9/15 mentionnent la trithérapie
- 1/15 trithérapie même si patient séronégatif,



Commentaires:

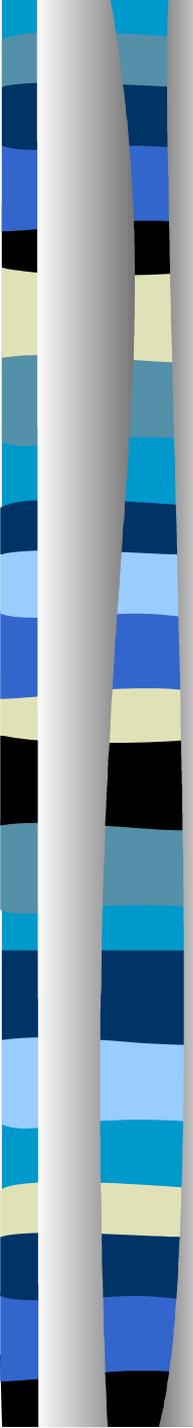
Surprise des membres de la COH et des membres du CLIN au vu des résultats: nous pensions que ce protocole concernant directement les soignants était connu.

Il est vrai qu'au CPO le risque d'AES est faible mais pas nul: la semaine de l'enquête un cas d'AES a eu lieu avec une aiguille épicroanienne.



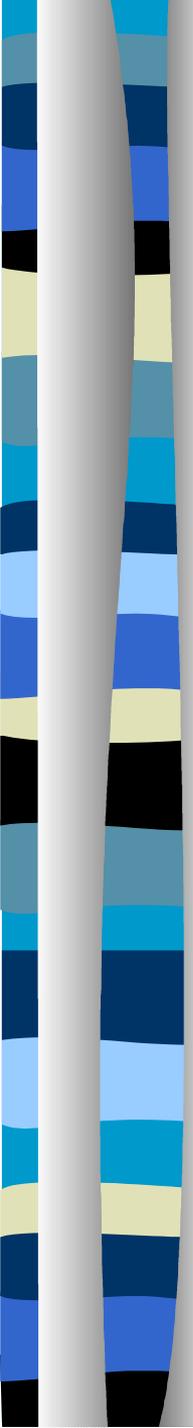
PROPOSITIONS de la CELLULE HYGIENE au CLIN:

- Vu les nombreuses non-conformités, la COH propose:
 - l'organisation d'une formation obligatoire d'1 h pour tous les soignants
 - une modification des protocoles affichés pour y inclure le délai de 4h de la prise en charge et la mention des 24h pour la déclaration à la DRH.



Décisions du CLIN du 26 mai 2004:

- Etablir une plaquette mentionnant les informations les plus importantes distribuée avec le bulletin de salaire et à disposition dans les services.
- Organiser une campagne d'information obligatoire d'1 heure pour tous les soignants et cadres du CPO
- modifications de l'affiche



CONCLUSION

- Cette évaluation concernant les AES nous a permis de mettre en lumière les manques de notre protocole affichée : (ex:délai des 4 heures non mentionné) et de réaliser la difficulté de faire connaître les protocoles dans les services.
- 'évaluation est donc à poursuivre.